

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 34 (1942)
Heft: 8

Artikel: Le travail des femmes sous le régime de l'économie dirigée en Russie soviétique : résumé d'un article paru dans la revue américaine "Social Research"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

deuxième programme de création d'occasions de travail, du 29 octobre 1940.

Schwyz: Voir plus haut.

Zoug: Ordonnance sur l'octroi de subventions en vue de la création d'occasions de travail (travaux privés de transformation, de réparation et de rénovation), du 27 novembre 1940.

Ville de Zurich: Règlement sur l'octroi de subventions en faveur de travaux de transformation et de rénovation pour des immeubles privés, du 24 décembre 1937.

Ces documents peuvent être consultés dans la série des cahiers de « La législation sociale en Suisse », publiés annuellement par le Département fédéral de l'économie publique. Il importe toutefois de relever que les autorités légifèrent continuellement en cette matière, de telle sorte que la liste ci-dessus ne saurait prétendre être complète.

Le travail des femmes sous le régime de l'économie dirigée en Russie soviétique.

(Résumé d'un article paru dans la revue américaine
« Social Research ».)

La Révolution de novembre a marqué en Russie un changement profond dans le statut des femmes, en établissant leur égalité avec les hommes et en leur accordant le suffrage universel. Par ailleurs, les lois soviétiques concernant le mariage et la famille ont contraint la femme à gagner sa vie. L'obligation traditionnelle qu'avait le mari d'entretenir sa femme a été remplacée par la responsabilité égale des deux époux en ce qui concerne l'entretien de la famille. La loi soviétique sur le mariage ne distingue pas les termes de « mari » et de « femme », mais ne parle que des « époux ». Cette loi prévoit que « celui des époux qui ne peut pas gagner sa vie a droit d'être entretenu par l'autre dans la mesure où cela est possible à celui-ci ».

Les jeunes gens de moins de 18 ans comme aussi les hommes et les femmes de plus de 55 ans sont considérés comme incapables de travailler. Quant aux hommes et aux femmes qui n'ont pas encore atteint cet âge, ils sont tenus, en cas d'incapacité de travail, d'en fournir la preuve. La loi précise en outre que les deux époux ont une obligation égale en ce qui concerne l'entretien de leurs enfants.

La législation soviétique qui impose aux femmes l'obligation de gagner leur vie a eu une influence considérable sur la politique soviétique en matière de salaires dans ce sens que le mari ne peut pas suffire à pourvoir aux besoins de sa famille sans la contri-

bution de sa femme. En plus, l'abolition de la propriété privée a forcé à travailler pour gagner leur vie des femmes qui, auparavant, avait sans cela leur existence assurée.

La Révolution de novembre a prouvé qu'il n'y avait rien de fondé dans l'accusation que l'on formulait généralement en période de dépression économique et selon laquelle les femmes faisaient de la concurrence aux hommes en acceptant de travailler pour des salaires dérisoires; elle a également montré, à côté de beaucoup d'autres choses, qu'il était faux de prétendre que la femme mariée ne doit pas travailler.

Serait-ce à dire pourtant que les changements survenus ont apporté une solution aux problèmes spécifiquement féminins qui se présentent en temps de chômage? Les plans soviétiques ont-ils pu réglementer l'emploi des femmes pendant des périodes d'expansion économique? Si oui, par quelles méthodes et dans quels desseins?

Les divergences de vues qui se sont manifestées dans la question de l'emploi des femmes au cours de diverses périodes du régime communiste prouvent que les possibilités de travail offertes aux femmes n'ont pas été uniquement déterminées par la conception communiste de l'égalité de la femme ou par la nécessité dans laquelle elle se trouve de gagner sa vie. L'étude des raisons qui ont favorisé la grande participation des femmes à la production de 1917 à 1941 nous révélera les causes réelles de ce développement.

L'emploi des femmes dans la période de 1917 à 1929.

En été 1917 déjà, les chantiers qui travaillaient pour la défense nationale ont dû congédier un nombre important d'ouvriers. Après la Révolution de novembre, le chômage atteignit des proportions gigantesques, l'industrie ayant été paralysée et le système de crédit aboli. Le manque d'approvisionnements dans les villes provoqua la fuite d'un grand nombre de familles ouvrières qui avaient des parents à la campagne; il en résulta une pénurie de main-d'œuvre lors de la guerre civile, quand la plupart des ouvriers furent mobilisés. Les femmes furent alors appelées à remplacer les hommes. On introduisit le travail obligatoire, auquel les femmes furent astreintes dans la même mesure que les hommes. Le Code du travail du 15 novembre 1922, qui reste en vigueur, prévoit que « tous les citoyens sont astreints au travail obligatoire, en cas de catastrophe causée par la nature et dans les périodes de pénurie de la main-d'œuvre nécessaire à l'accomplissement des tâches importantes pour l'Etat ».

En 1922, les salariés industriels ne représentaient que le 41,1 % du nombre des ouvriers en 1917. Malgré cette proportion déjà très faible d'employés, les renvois d'ouvriers continuaient tant à cause du niveau très bas de la production qu'à cause de la réorgani-

sation de l'industrie prévue par la nouvelle politique économique. Les femmes furent parmi les premières à être congédiées.

Le problème du chômage féminin fut discuté à la Convention syndicale russe, en novembre 1924. La situation des femmes en chômage était si tragique, à cette époque, qu'une des déléguées fit appel à la Convention en disant: « Mieux vaudrait protéger moins énergiquement la main-d'œuvre féminine et laisser à la femme assez de possibilités de gagner sa vie pour qu'elle ne soit pas forcée de se vendre dans la rue... »

Là dessus, la Convention adopta la résolution suivante: « La législation concernant le travail des femmes, en interdisant le travail de nuit et l'emploi de ces dernières dans certaines branches de l'industrie, les élimine du travail productif et occasionne un chômage massif de la main-d'œuvre féminine. La Convention recommande donc une revision desdites restrictions, c'est-à-dire un examen de la liste des travaux considérés comme particulièrement pénibles et malsains pour les femmes. Les syndicats et les inspecteurs du travail devront désormais faire tout leur possible pour combattre la tendance que l'on a à préférer les hommes aux femmes dans la production. »

Quand bien même il peut être prouvé que la protection de la main-d'œuvre féminine diminue les possibilités d'emploi, pour les femmes, il n'est pas moins nécessaire de les protéger contre des travaux pénibles et malsains surtout contre ceux qui sont nuisibles à la maternité. Le relâchement des mesures protectrices n'a pas diminué le chômage parmi les femmes, dont la proportion a atteint, en juillet 1929, le chiffre énorme de 49,5 %. Douze ans après les grands changements survenus dans le statut de la femme (l'abolition de l'obligation pour le mari d'entretenir sa femme, la nécessité pour la femme de gagner sa vie et de contribuer à l'entretien de ses enfants), la moitié d'entre elles étaient donc sans travail. D'aucuns affirmaient que ce fait était dû en partie au « conservatisme » de la plupart des directeurs d'entreprises, qui continuaient à préférer la main-d'œuvre masculine. A cela s'opposaient certains membres du gouvernement et du Parti qui considéraient le travail des femmes non seulement comme « un moyen pour la femme de se libérer de l'esclavage domestique, mais également comme un facteur susceptible de renforcer la défense nationale en préparant les femmes à remplacer les hommes sur le front du travail ». Ce nouveau point de vue a eu pour effet de changer radicalement la situation des femmes, pendant les années suivantes.

Mobilisation des femmes pour les travaux industriels durant l'exécution du premier plan quinquennal.

Le premier plan quinquennal dont l'exécution commença en octobre 1928, fut achevé en quatre ans et neuf mois. Ses principaux objectifs étaient l'industrialisation de l'Union soviétique et le « renforcement de sa capacité défensive ».

Les chômeurs étaient déjà pour ainsi dire éliminés en 1930, ce qui a d'ailleurs beaucoup surpris les initiateurs du plan. Un manque de main-d'œuvre se fit bientôt sentir et l'accroissement de la main-d'œuvre féminine devint une nécessité pour l'économie nationale. La mobilisation des femmes pour l'industrie lourde et pour les différentes branches de la construction devint alors particulièrement urgente.

Il semble donc que la « libération de la femme de l'esclavage domestique » n'ait pas été uniquement motivée par l'idéalisme, de la part des employeurs soviétiques. Afin de faciliter le recrutement des femmes, on procéda à l'engagement simultané d'autres membres de leurs familles et à l'organisation de l'alimentation en commun, premier pas qui inaugurerait le passage du ménage individuel à la collectivisation.

En décembre 1930, puis en janvier 1931, le Commissariat du travail publia des listes où étaient énumérées près de 350 branches de l'industrie et du commerce réservées ou à donner de préférence aux femmes. On y avait compris la métallurgie, la construction, l'exploitation des mines, l'industrie chimique, la tannerie, l'imprimerie, les transports, les textiles, l'industrie de l'alimentation, le commerce et les bureaux. Les métiers qualifiés de tourneurs, d'ajusteurs, de serruriers, de dessinateurs étaient parmi les occupations qu'il était préférable de réserver aux femmes. Ces mesures constituaient une innovation éclatante dans l'histoire du travail féminin.

Pour accélérer l'entraînement des ouvrières qualifiées, le Commissariat du travail recommanda aux directeurs des écoles professionnelles attachées aux usines métallurgiques d'accorder le 50 % des places aux apprentis féminins et, dans les écoles attachées aux entreprises de construction et aux usines d'automobiles, de leur en réserver 25 %. Des instructions semblables ont été données aux directeurs des écoles techniques supérieures pour la formation d'un plus grand nombre de femmes dans les professions de techniciens et d'ingénieurs.

En 1932, dans les écoles attachées aux usines, le nombre des jeunes filles atteignit 32 %, dans les écoles techniques secondaires 28 %, dans les écoles techniques supérieures 18 %. En 1938, dans les écoles techniques et industrielles secondaires le 51,6 % du total des étudiants était représenté par des femmes. En 1940, il y avait dans les écoles techniques supérieures 32,2 % de femmes. Les trois quarts des diplômés venant des universités et des hautes écoles étaient des femmes.

A cet effet, il y a lieu de remarquer que, durant la première moitié de 1931, dans les mines de charbon, le 52,3 % des employés étaient des femmes, tandis que dans la construction des machines, les femmes représentaient le 67 % du total du personnel ouvrier. Le nombre sans cesse croissant des femmes employées dans l'industrie lourde eut pour conséquence une revision des anciennes

restrictions concernant l'emploi des femmes pour les travaux pénibles. On promulgua, en avril 1932, une ordonnance accompagnée d'une « liste provisoire des travaux particulièrement pénibles et malsains qui étaient interdits aux femmes ». Il était entendu que cette liste serait ultérieurement révisée, au moment où la mécanisation de l'industrie permettrait d'introduire un nombre considérable de femmes dans toutes les branches de l'économie nationale.

En 1932, le Conseil scientifique auprès du Commissariat du travail chargea 4 instituts de faire des recherches sur la santé des femmes, dans les différents districts charbonniers, pour y constater les effets qu'avait le travail dans le sous-sol. Les investigations cliniques faites dans le district caucasien par l'Institut de recherches sur 592 femmes mineurs, dont 148 étaient employées à la surface et 444 dans le sous-sol, ont démontré que le travail dans le sous-sol n'affectait pas plus la santé de la femme enceinte que le travail à la surface. De plus, « les instituts chargés de cet examen se montrèrent unanimes à déclarer qu'il était possible d'augmenter le nombre de la main-d'œuvre féminine dans les mines de charbon, sans que cela fût nuisible à la santé des femmes. Cette constatation eut pour effet l'abolition des restrictions relatives au travail des femmes dans les mines de charbon, qui amena même à employer des femmes pour des travaux nuisibles à la maternité, tels que le chargement du charbon. En même temps, on rétablit pour les femmes, dans les entreprises où la journée de 7 heures avait été réintroduite, le travail de nuit qu'interdisait le Code du travail de 1922. Il fut même permis d'employer des femmes enceintes jusqu'au sixième mois de grossesse pour le travail de nuit. En plus, le congé d'accouchement, qui faisait la fierté de la législation soviétique du travail, fut, par décret du 28 décembre 1938, réduit de 8 semaines avant et 8 semaines après l'accouchement à 5 et 4 semaines.

La restriction des mesures de protection de la main-d'œuvre féminine n'a d'ailleurs pas augmenté les possibilités d'emploi des femmes durant les périodes de chômage; en revanche, l'abolition, depuis 1930, des mesures protégeant la femme contre les travaux nuisibles à la maternité a eu pour conséquence une augmentation considérable de l'embauche des femmes pour les travaux malsains.

Augmentation de la main-d'œuvre féminine de 1929 à 1941.

Le tableau ci-dessous montre l'accroissement de la main-œuvre féminine dans la période qui va de 1929 à 1933, date officielle de l'achèvement du premier plan quinquennal. Au cours des 4 premières années, le nombre des femmes occupées dans l'industrie a augmenté de 3,3 à 6,8 millions, soit donc de plus du double. Les auteurs du second plan quinquennal ont prévu pour son exécution une augmentation encore plus considérable du nombre de femmes à employer.

Chiffres officiels de l'année 1937 comparés avec ceux de l'année 1929.

	1929 moyenne annuelle en milliers d'ouvrières	1er janvier 1937 en milliers d'ouvrières
Grosse industrie	939	3,298
Construction	64	488
Transports	104	477
Alimentation	36	395
Agriculture	441	545
Education	439	1,252
Hygiène	283	725
Institutions publiques	238	580
Total	3,304	9,357

On n'a pas publié de données officielles sur le nombre des femmes employées dans l'exécution du troisième plan quinquennal. Ainsi que cela a été rapporté à la Convention du Parti, en mars 1939, un accroissement de 5 millions d'ouvriers a été prévu pour les années 1939 à 1942. Les experts soviétiques ont une fois de plus souligné que les réserves de la main-d'œuvre féminine constituaient la source principale de la main-d'œuvre pour le troisième plan quinquennal. Les derniers chiffres officiels publiés (tableau II) montrent que, en ce qui concerne le nombre total des ouvriers manuels de l'industrie, la proportion des femmes a augmenté de 28,8 % à 43,4 %.

Nombre de femmes employées comme ouvrières manuelles de 1929 à 1939, exprimé en pour-cent.

	1er janvier 1929	1er novembre 1939
Mines de charbon	7,7	24,8
Production d'huile	pas de chiffres	15,4
Forages des puits	» » »	48,9
Mines de fer	6,3	23,6
Manufacture de ciment	pas de chiffres	28,6
Métallurgie ferreuse	7,1	24,9
Métallurgie non ferreuse	8,8	31,7
Industrie chimique	pas de chiffres	41,3
Caoutchouc et manufacture d'asbeste	57,4	62,4
Scieries	18,3	43,9
Usines de forces motrices	pas de chiffres	20,9
Imprimeries	22,6	57,8
Industrie du coton	61,5	68,3

Il résulte de cela que, dans les travaux manuels, les femmes sont presque employées dans la même proportion que les hommes et que la participation des femmes dans l'industrie lourde était déjà considérable avant la guerre. La contribution de la femme russe à la défense nationale est en effet une chose sans précédent. On ne pourra se rendre compte du sacrifice des ouvrières russes, par rapport à leur bien-être personnel et à la santé de la nation, que lorsqu'on connaîtra exactement les conditions de travail et d'alimentation qui leur sont faites, la possibilité qui est laissée aux mères de famille de s'occuper de leur ménage et de leurs enfants, comme aussi l'état de l'hygiène et le degré de la mor-

talité, enfin la portée des mesures concernant le travail forcé des femmes et l'accélération de la production.

Quel que soit le destin de la Russie, dans la lutte qu'elle mène pour la vie ou pour la mort, les femmes actuellement ne sont pas appelées à jouer un rôle moins héroïque que les hommes.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

Fédération suisse des cheminots.

Un rapport de 280 pages, présenté avec goût, nous renseigne sur l'activité de la *Fédération suisse des cheminots* (S.E.V.) en 1941. Un avant-propos passe en revue les graves événements mondiaux qui rendent si incertaine depuis quelques années la situation de notre pays. Après avoir esquissé les difficultés que la durée de la guerre accumule, cette préface, comme l'an dernier, rappelle le danger de la disjonction des *prix et des salaires*: « Sous ce rapport, comme dans la question de la répartition des sacrifices en matière d'impôts, la situation s'est tendue cette année d'une façon qui n'est pas sans comporter quelques dangers. Les petites gens ont été trop fortement chargées, les riches trop peu. Les autorités ont aussi manqué de sens psychologique. Vers la fin de l'année, certaines corrections fiscales ont été accordées et la tension générale a dès lors diminué. » Puis les auteurs de cette introduction, les collègues G. Beck, président de la S.E.V. et le collègue R. Bratschi, secrétaire général, poursuivent: « Notre peuple doit aussi songer dès maintenant à ce qui viendra après la guerre. Si la plus grande prudence est de saison à l'égard des déclarations des belligérants, on ne peut cependant s'attendre au simple retour à l'état de choses de 1939, ou même de 1914. La guerre modifie les circonstances; elle change aussi les hommes. Les conditions économiques et sociales de notre peuple surtout devront être empreintes de plus de justice si l'on veut éviter de sérieuses perturbations. Les beaux discours n'ont pas manqué au cours de cette année de jubilé de la Confédération suisse. Mais dans les temps où nous vivons, les faits seuls comptent. La glorification du travail de nos aïeux n'a de sens que si nous sommes capables de continuer leur œuvre par une solution équitable des problèmes qui nous sont posés. » Quant à la S.E.V., elle a de nouveau à son actif « une année de travail sérieux et intense. Les déceptions ne lui ont pas manqué, mais elle a aussi enregistré des succès réjouissants. L'entente conclue vers la fin de l'année avec le Conseil fédéral dans la question des allocations pour 1942 revêt une importance toute particulière, non seulement pour nos membres, mais en général pour la politique sociale de l'Etat. Sans manquer de modestie, la S.E.V. peut revendiquer une bonne part de ce succès. Elle a rempli consciencieusement son devoir dans cette période difficile, s'efforçant de servir loyalement ses membres, de servir le peuple tout entier, de servir les institutions démocratiques de la Confédération suisse ».

Le rapport commente également les relations entre la S.E.V. et l'*Union syndicale suisse*. Le collègue Bratschi étant tout à la fois président de celle-ci et secrétaire général de celle-là, ce serait commettre un impardonnable oubli que de ne pas rappeler quelques-unes de ses remarques:

« Nous ne voulons pas cacher que certaines tensions se sont produites depuis quelque temps dans les rangs de l'Union syndicale suisse et que le